|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réflexion 3 – Les retards de paiement se sont raccourcis** | | |
| **Durée** : 30’ | *Homme avec un remplissage uniou Deux hommes avec un remplissage uni* | **Source** |

**Travail à faire**

Après avoir lu les **documents 1** et **2**, répondez aux questions suivantes :

1. Quelle est l’évolution récente des retards de paiement ?
2. Quelles sont les secteurs d’activité qui ont les délais de paiement les plus long ?
3. Quelles sont les entreprises qui payent le plus rapidement ?
4. Quel a été l’effet du Covid sur les trésoreries des entreprises ?
5. À quelle date la facturation électronique sera généralisée et quelle devrait en être la conséquence sur les délais de paiement ?
6. Quelle mesure a été prise par Bercy pour obliger les mauvais payeurs à changer de pratique ?
7. Quels sont les entreprises visées ?

**Doc. 1 Les retards de paiement entre entreprises se sont raccourcis en 2021**

*Source : https://www.capital.fr/*

Les retards de**paiement** entre entreprises en France se sont en moyenne raccourcis en 2021, tout en restant au-dessus de leur niveau d'avant la **crise sanitaire**, a rapporté mardi le cabinet spécialisé Altares.

Ces retards, qui mettent en péril la trésorerie des entreprises, ont connu un pic à 14 jours à l'été 2020 avant de retomber à 12,5 jours en moyenne tout au long de l'année 2021, détaille le cabinet. C'est mieux que la moyenne européenne de 13,6 jours mais moins bien que les 11,5 jours constatés au quatrième trimestre 2019.

En 2021, "le secteur de la restauration et les grandes entreprises affichent les délais les plus longs", avec des retards de respectivement 20,3 et 17,4 jours selon le communiqué d'Altares. Ces retards, qui mesurent la durée du dépassement de la limite légale de 60 jours pour le paiement inter-entreprises, étaient les plus courts dans la construction, avec 9,5 jours et l'industrie (10,1 jours). Plus l'entreprise est petite, plus elle paye vite. "On observe ainsi un écart de cinq jours de retard entre les structures de moins de 50 salariés et celles de plus de 1.000 salariés", selon Altares.

Si pour les petites entreprises, un retard de trois à quatre semaines est souvent le signe de "tensions de trésorerie", pour les grandes entreprises, les retards peuvent être liés à des processus de facturation excluant des anomalies d'écriture ou des documents incomplets", explique le cabinet.

La durée moyenne des retards est aussi différente selon les régions, la Bretagne et les Pays de la Loire étant les meilleurs élèves avec respectivement 9,8 et 10,3 jours, tandis que les plus mauvais payeurs se trouvent en Ile-de-France (17,3 jours) et en Corse (16 jours). "Le vaste plan de soutien aux entreprises de 230 milliards d'euros déployé pour faire face à la crise du Covid" a soutenu l'activité et "soulagé les trésoreries des entreprises" qui ont pu régler plus souvent leurs factures à temps, selon Thierry Million, le directeur d'Altares cité par le communiqué. Altares ajoute que l'obligation de passer à la facturation électronique, qui sera généralisée en 2026, pourrait permettre de réduire les délais.

**Doc. 2 Délais de paiements : Bercy épingle publiquement 40 entreprises**

*Source : Les Echos - 30 oct. 2023*

Les retards ont un effet négatif sur la trésorerie, sur la compétitivité, voire, pour les entreprises les plus fragiles, sur leur existence, rappelle la DGCCRF. L'heure n'est plus à la menace mais aux sanctions. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a décidé d'épingler publiquement plusieurs entreprises qui ne respectent pas les règles fixées par le Code du commerce en matière de délais de paiement.

Si la pratique anglo-saxonne du « name and shame » est une première à l'encontre des mauvais payeurs, ce n'est pas la première fois que la Répression des fraudes y recourt. Pendant l'été, pas moins de 14 influenceurs sur les réseaux sociaux avaient déjà été épinglés.

### **Effet négatif** : Mais cette fois-ci, la DGCCRF a sans doute voulu montrer que personne n'échappe à la loi imposant que les délais de paiement ne dépassent pas soixante jours à compter de la date de la facture, ou quarante-cinq jours fin de mois. Ces retards dans le règlement de factures sont « préjudiciables à la rentabilité des entreprises créancières parce qu'ils leur imposent d'obtenir des financements de court terme auprès de leur banque. Ces retards ont un effet négatif sur leur trésorerie, sur leur compétitivité, voire pour les plus fragiles d'entre elles sur leur existence », rappelle la DGCCRF. […]

### **Veolia, plus mauvais élève** : Pour cinq entreprises, l'amende dépasse le million d'euros. C'est Veolia qui est le plus lourdement sanctionné avec une amende de 1,6 million d'euros. Le groupe est suivi de peu par Showroomprivé qui écope d'une amende de 1,3 million. Brico Dépôt et M6 Métropole Télévision doivent chacun régler une amende de 1,1 million d'euros et SFR Fibre SAS devra payer 1 million. Parmi les autres entreprises citées se retrouvent aussi bien des enseignes de luxe que des laboratoires ou des banques. Sont ainsi épinglées Gifi Diffusion (660.000 euros), Boiron (250.000 euros), Printemps (240.000 euros), la BRED (220.000 euros), McDonald's (200.000 euros), Edmond de Rothschild (100.000 euros) ou encore L'Oréal (90.000 euros).

**Réponses**

1. Quelle est l’évolution récente des retards de paiement ?
2. Quelles sont les secteurs d’activité qui ont les délais de paiement les plus long ?
3. Quelles sont les entreprises qui payent le plus rapidement ?
4. Quel à été l’effet du Covid sur les trésoreries des entreprises ?
5. À quelle date la facturation électronique sera généralisée et quelle devrait en être la conséquence sur les délais de paiement ?
6. Quelle mesure a été prise par Bercy pour obliger les mauvais payeurs à changer de pratique ?
7. Quelles sont les entreprises visées ?